

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RAPPORT DEVANT LA CST ----- Projet de nouveau procédé de distillation au sein de l’AOC Cognac Réunion en visio conférence du 31mars 2021	Auteurs : T FABIAN Version du 03-04-2021
--	--	---

<p><u>Participants :</u> <u>Membres de la CST :</u> MM. Emmanuel CHAMPON (Président), Philippe BRISEBARRE, Hervé JUIN <u>Agent INAO :</u> Thierry FABIAN <u>Membres ODG Cognac:</u> Mme Mélina PY, MM. Florent MORILLON, Eric BILLHOUET (Président) <u>BNIC :</u> Mme Janine BRETAGNE (Directrice Affaires Agricoles et Agro-Alimentaires), MM. Christophe VERAL (Président), Raphael DELPECH (Directeur Général) et Vincent WILHEM (Ingénieur études distillation)</p>	<u>Diffusion à :</u> Participants
--	-----------------------------------

PROCHAINE REUNION : Non prévue

Repères et alertes : Les remarques sur le rapport de la CST ont été utiles et constructives en ce qu’elles permettront à la CST de présenter au CNV de juin un rapport augmenté des réponses de l’ODG à certaines questions posées par le rapport adressé en février au CNV.

1. Compte rendu de la réunion

Point de l'ordre du jour	Résultat
1. Introduction	Eric BILLHOUET indique que cette réunion a été demandée par l’ODG qui souhaitait un retour du groupe de travail après la visite du 16 octobre 2020. Il remercie la commission d’avoir accepté de différer la présentation au Comité National de son rapport. En effet ce rapport transmis aux membres du CNV a été discuté et pose plusieurs questions que l’ODG souhaiterait aborder avec la CST.
2. Objet du rapport et champ de compétence de la CST	Eric BILLHOUET regrette que dans le rapport les éléments strictement techniques qui logiquement entrent dans le champ de compétences de la CST soient associés à des considérations sur le lien à l’origine, voire à des aspects socio-économiques qui relèveraient davantage d’une commission d’enquête, désignée pour instruire une modification du cahier des charges. A l’inverse il regrette que les pressions qui s’exercent sur la filière en matière d’émissions de GES ne soient pas exprimées plus fortement. Il craint que toutes les

<p align="center">INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE</p>	<p align="center">RAPPORT DEVANT LA CST ----- Projet de nouveau procédé de distillation au sein de l’AOC Cognac Réunion en visio conférence du 31mars 2021</p>	<p>Auteurs : T FABIAN Version du 03-04-2021</p>
--	--	---

Point de l'ordre du jour	Résultat
	<p>questions posées dans ce rapport ne troublent le message adressé au Comité National.</p> <p>Philippe BRISEBARRE indique que pour la CST, sur des questions qui touchent au cœur du lien à l’origine, dans la perspective d’une modification du cahier des charges, les expérimentations comparatives (avec ou sans le dispositif expérimenté) des caractéristiques des produits sont importantes et intéressantes mais elles doivent s’inscrire dans une approche plus large. En effet dans une production AOC, les conditions de production interagissent fortement entre elles et avec les conditions de milieu dans un système et il est difficile de les isoler car bien que la condition testée n’ait pas d’influence sur la qualité, elle pourra en conditionner une autre qui elle aura un impact sur les caractéristiques des produits. Une AOC comme Cognac ne fait pas exception et son système de production doit pouvoir être étudié en prenant de la hauteur pour pouvoir étudier ces éventuelles interactions. Voilà pourquoi la CST a souhaité alerter sur la nécessité de disposer de données comme par exemple un inventaire descriptif des alambics ou une présentation des autres moyens engagés par la filière pour la réduction des GES.</p> <p>Emmanuel CHAMPON souligne que le Comité National a reçu une demande de suivi par l’INAO d’une expérimentation et a chargé la CST d’en faire l’examen. La CST se doit donc de rapporter au CNV les éléments saillants de sa mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette expérimentation concerne un point crucial du lien à l’origine, • Le protocole est conforme pour évaluer une influence du dispositif sur les caractéristiques des produits ; • D’autres questions faisant appel à des données complémentaires seront nécessaires en complément au cas où une modification du cahier des charges serait demandée. <p>Il appartient au Comité National de décider de la pertinence de ces remarques et il lui reviendra le moment venu de communiquer les alertes qu’il jugera utile à la Commission d’enquête au cas où une demande de révision du cahier des charges serait formulée. La commission d’enquête sera alors libre de reprendre ou non ces recommandations. La CST reste de toute façon à la disposition du demandeur pour suivre l’ensemble de ces travaux.</p> <p>Philippe BRISEBARRE pense qu’il n’est jamais trop tôt pour se poser les bonnes questions mais rappelle qu’il ne s’agit que de recommandations et que l’ODG est libre de conduire sa stratégie comme il l’entend, d’autant plus que ces recommandations n’ont pas encore été validées par le Comité National.</p>

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RAPPORT DEVANT LA CST ----- Projet de nouveau procédé de distillation au sein de l’AOC Cognac Réunion en visio conférence du 31mars 2021	Auteurs : T FABIAN Version du 03-04-2021
--	--	---

Point de l'ordre du jour	Résultat
	<p>Thierry FABIAN souligne que la CST d’une façon générale adopte une approche pluridisciplinaire des questions qui lui sont soumises, ne les réduisant pas à l’influence directe de tel ou tel dispositif sur les caractéristiques des produits. Les données que le rapport recommande de demander à l’ODG s’intègrent dans cette approche scientifique du « système de production » présentée par Philippe BRISEBARRE. La mission d’expertise de la CST confiée par le CNV ne peut pas se limiter à l’examen du seul protocole.</p> <p>Par ailleurs, il indique que la CST a bien enregistré l’urgence qu’il y avait à répondre à la demande de l’ODG et à rendre son avis pour accompagner cette expérimentation. Voilà pourquoi après que le dossier ait été communiqué en mai et son passage au Comité National de juin, elle a missionné un groupe de travail pour se rendre sur place dès le début de la campagne de distillation, qu’elle s’est réunie dès que le compte rendu a été remis et qu’elle a rédigé un rapport global associant trois questions techniques sur le protocole (répétabilité, calendrier, caractéristiques des vins...) aux recommandations générales sur l’expérimentation afin de saisir l’opportunité de la tenue du Comité National de février. Il reconnaît que les questions techniques sur le protocole auraient pu être dissociées et adressées à l’ODG séparément pour recueillir ses réponses mais cela aurait pris davantage de temps.</p> <p>Mélina PY demande quels sont les autres facteurs à prendre en compte.</p> <p>Thierry FABIAN estime que pour se placer dans cette approche « système », il faut commencer par caractériser le système et pour cela disposer de certaines données comme cette typologie des alambics et des installations de distillation. L’étude d’un système de production liée au terroir peut recourir aux sciences « dures » comme aux sciences humaines.</p> <p>Emmanuel CHAMPON pour clarifier cette question, conclut que la CST émet à ce stade des points de vigilance qui nécessitent d’être pris en compte par l’ODG car ils sont susceptibles de faire l’objet d’une demande du Comité National, au cas où une commission d’enquête serait nommée.</p>
3. Rappel du contexte de l’expérimentation	<p>Eric BILLHOUET tient à rappeler la forte pression des administrations et l’hypothèse de contraintes fiscales sur les bilans carbone négatifs qui constitue une menace pour la filière.</p> <p>Mélina PY indique en complément que l’Union Européenne travaille actuellement au niveau du Parlement et de la Commission à l’établissement</p>

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RAPPORT DEVANT LA CST ----- Projet de nouveau procédé de distillation au sein de l’AOC Cognac Réunion en visio conférence du 31mars 2021	Auteurs : T FABIAN Version du 03-04-2021
--	--	---

Point de l'ordre du jour	Résultat
	<p>d'une « taxe carbone » sur les produits fabriqués hors de l'UE, ce qui ne manquera pas d'entraîner une taxation réciproque par les pays vers qui la filière Cognac exporte. Elle rappelle que la distillation fait partie des principaux postes d'émission de GES.</p> <p>Emmanuel CHAMPON indique que ces éléments pourraient être portés à la connaissance de la CST car ils renforcent l'éclairage sur l'urgence à modifier les conditions de distillation afin de réduire les émissions de GES.</p>
<p>4. Rappel de la position de la CST sur l'expérimentation</p>	<p>Philippe BRISEBARRE souligne le plein accord de la CST sur le déroulement de cette expérimentation.</p> <p>Hervé JUIN confirme l'accord de la CST sur l'expérimentation et sur le protocole engagé pour apprécier l'absence d'effets négatifs sur les caractéristiques des produits.</p> <p>Emmanuel CHAMPON complète en soulignant l'intérêt de cette expérimentation pour la CST qui suivra et analysera les résultats au fur et à mesure de leur obtention. Il estime que cet accord aurait pu peut-être être mieux mis en évidence dans le rapport.</p>
<p>5. Discussion sur les autres voies de diminution de l'émission de GES lors de la distillation</p>	<p>Hervé JUIN souligne la nécessité d'explorer d'autres pistes permettant de réduire les émissions de GES et d'en tenir au courant la CST.</p> <p>Florent MORILLON indique que d'autres pistes sont testées actuellement par les entreprises. Certaines se sont engagées dans une utilisation exclusive de biogaz, d'autres testent l'hydrogène. Ces solutions sont partagées au sein de la filière avec les différents modèles économiques dans lesquelles elles s'inscrivent. Mais ces solutions ne demandant pas de modifications du cahier des charges, ne sont pas à ce stade partagées en dehors de la filière.</p> <p>Mélina PY confirme que d'autres solutions sont testées et discutées au sein du groupe de travail « distillation durable » car la distillation est le principal levier pour diminuer rapidement les émissions de GES.</p> <p>Florent MORILLON rappelle que la filière souhaite expérimenter et tester toutes les options au regard de la qualité des produits qui est le critère principal, puis vient le critère de l'efficacité énergétique et écologique, puis viennent les aspects économiques.</p> <p>Emmanuel CHAMPON indique que ces éléments sont très intéressants. Ils témoignent de l'engagement général de la filière à faire diminuer les émissions</p>

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RAPPORT DEVANT LA CST ----- Projet de nouveau procédé de distillation au sein de l’AOC Cognac Réunion en visio conférence du 31mars 2021	Auteurs : T FABIAN Version du 03-04-2021
--	--	---

Point de l'ordre du jour	Résultat
	<p>de GES. Ils pourraient être utilement communiqués à la CST qui a bien pris conscience que le chauffage externe de vins dans des échangeurs « vapeur » doit être expérimenté de façon spécifique au vu de l'intérêt qu'il présente et de la nécessité pour qu'il soit mis en œuvre dans la filière, de modifier le cahier des charges.</p>
3. Discussion sur les aspects économiques	<p>Florent MORILLON indique que même si les centrales vapeurs sont actuellement du fait de leur coût, hors d'accès des bouilleurs de cru, on ne peut pas préjuger de l'avenir. En effet ce prix pourrait baisser avec le développement de cette technique.</p> <p>Mélina PY complète en rappelant que certains viticulteurs peuvent d'ores et déjà en faire l'acquisition.</p> <p>Christophe VERAL rappelle les investissements des bouilleurs de cru ces dernières années, qu'il s'agisse des échangeurs pour préchauffer les vins ou des chais techniques durables. La viticulture a de fortes capacités d'investissement et investira d'autant plus vite qu'elle sera soutenue par le négoce. Il rappelle qu'à Cognac les deux familles avancent ensemble ou pas du tout.</p> <p>Philippe BRISEBARRE ne croit pas que les aspects économiques soient primordiaux. Ils ne sont qu'évoqués dans le rapport, à partir d'une citation de l'étude de la station viticole du BNIC mais il indique que les éléments avancés par les professionnels pourront être portés à la connaissance du Comité National.</p>
4. Evolution du rapport	<p>Thierry FABIAN rappelle que le rapport a été transmis aux services de l'INAO ainsi qu'aux administrations, qu'il a fait l'objet d'une première expertise lors de la réunion de préparation du Comité National le 26 janvier puis a été adressé à l'ensemble des membres du Comité National. Il n'est pas possible de revenir dessus du seul fait de la CST. En revanche si certaines réponses aux questions contenues dans le rapport sont communiquées, cela légitime la modification du document qui sera présenté le 3 juin 2021, afin de l'actualiser.</p> <p>Emmanuel CHAMPON indique qu'il pourra suggérer à la CST de compléter le rapport sur plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mieux mettre en évidence l'accord de la CST sur l'expérimentation ; • renforcer l'éclairage sur l'urgence à modifier les conditions de distillation afin de réduire les émissions de GES. • détailler les différentes voies engagées par la filière pour réduire les émissions de GES tout en soulignant que le chauffage externe de vins dans des échangeurs « vapeur » fait l'objet d'une expérimentation, au

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RAPPORT DEVANT LA CST ----- Projet de nouveau procédé de distillation au sein de l’AOC Cognac Réunion en visio conférence du 31mars 2021	Auteurs : T FABIAN Version du 03-04-2021
--	--	---

Point de l'ordre du jour	Résultat
	<p>vu de l'intérêt qu'il présente et de la nécessité de faire évoluer le cahier des charges pour le mettre en oeuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre en compte les éléments avancés par les professionnels sur l'accessibilité du dispositif expérimenté aux bouilleurs de cru. • reprendre les questions des aspects énergétiques et du lien à l'origine en précisant qu'il s'agit de points de vigilance signalés à l'attention de l'ODG et du Comité National dans l'hypothèse d'une demande de modification du cahier des charges.
5. Suites à donner	<p>Emmanuel CHAMPON demande à Thierry FABIAN de prendre contact avec l'ODG afin de recueillir les éléments puis de compléter le rapport en fonction de ces réponses et des évolutions développées ci-dessus.</p> <p>Eric BILLHOUEt évoque l'idée d'une réunion pour discuter des évolutions du rapport.</p> <p>Les représentants de la CST n'y sont pas opposés mais dans l'objectif de préparer la présentation au Comité National et sans revenir sur le rapport qui selon la procédure de l'INAO est remis par la CST au CNV, discuté par les membres du CNV, puis adressé à l'ODG.</p> <p>Emmanuel CHAMPON indique qu'il convoquera prochainement une réunion de la CST et qu'avec Philippe BRISEBARRE, au vu des retours de la CST, ils informeront le Président PALY de l'actualisation du rapport présenté en février 2021.</p>

QUI FAIT QUOI

TACHE	QUI ?	POUR QUAND ?
Retour vers l'ODG pour recueillir ses réponses	Thierry FABIAN	15 avril 2021
Réunion de préparation de la présentation du rapport au Comité National : MM.Brisebarre, Juin, Champon, Veral, Morillon (excusé) et Billhouet	Thierry FABIAN	22 avril 2021
Réunion de la CST	Emmanuel CHAMPON	11 mai 2021
Information du Président du Comité National	Philippe BRISEBARRE et Emmanuel CHAMPON	Suite à la réunion de la CST